

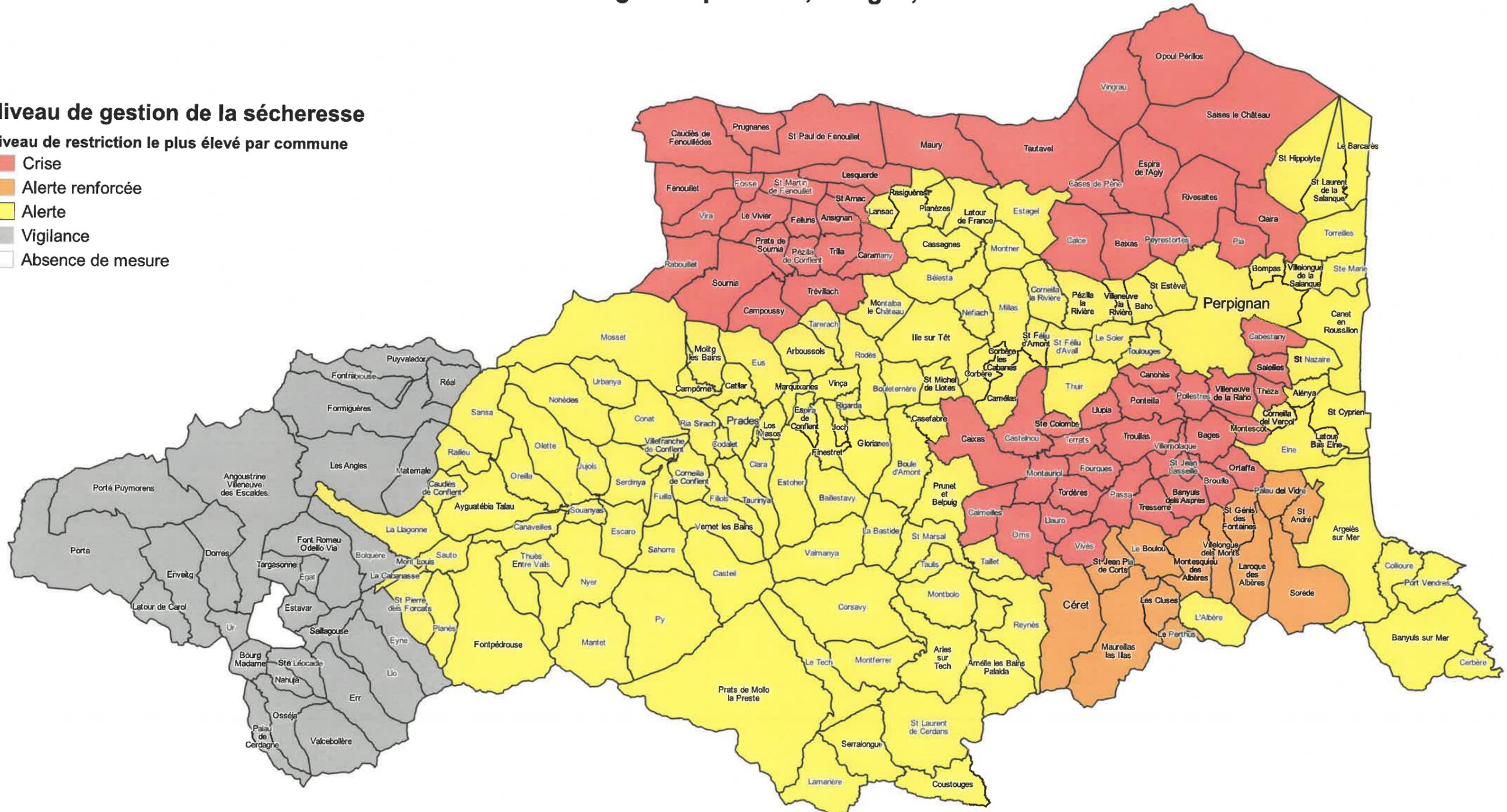


Usages généraux : arrosage des espaces verts, potagers et stades,  
usage des piscines, forages, etc.

Niveau de gestion de la sécheresse

Niveau de restriction le plus élevé par commune

- Crise
- Alerte renforcée
- Alerte
- Vigilance
- Absence de mesure



## Principales mesures de restriction en eau à respecter dans les Pyrénées-Orientales

Niveau : Alerte

On réduit !

### Mesures d'interdiction des usages



**Interdiction**  
d'arroser les pelouses, rond-points,  
jardinières, potagers et massifs fleuris  
en journée  
Autorisé de 20h à 9h.



**Interdiction**  
d'arroser les terrains  
de sport en journée  
Autorisé de 20h à 9h.



**Interdiction**  
d'arroser les golfs  
Sauf avec de l'eau issue  
d'un processus de  
réutilisation.



**Interdiction**  
de nettoyer à grande eau les terrasses,  
façades et voiries  
Sauf en cas de travaux.  
Balayeuses-laveuses automatiques autorisées.



**Interdiction**  
de laver les véhicules  
Sauf en station de lavage avec  
système de recyclage de l'eau.



**Interdiction**  
de laver les embarcations  
Sauf impératif sanitaire et  
charte de gestion du port.



Réduction jusqu'à 25 %  
des volumes prélevés  
pour les usages agricoles



**Interdiction**  
de créer ou  
d'approfondir un forage  
Sauf destiné à l'eau  
potable.



**Interdiction**  
de remplir, de  
vidanger les piscines  
et les plans d'eau  
Appoints autorisés.



**Interdiction**  
du fonctionnement des  
fontaines à circuit ouvert  
et des douches de plage

*Pour tous les usages : l'utilisation d'eau de pluie, d'eau de mer et des eaux issues du recyclage manuel des eaux domestiques n'est pas concernée par les mesures de restriction.*

Toutes ces mesures font l'objet de contrôles réguliers



 **VigiEau**

Pour s'informer sur la  
sécheresse et les  
mesures de restrictions



Plateforme Visi'Eau 66

Pour suivre en temps réel  
l'état des ressources dans le  
département